

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1008

présenté par

M. Breton, M. Hetzel, M. Le Fur et M. Reiss

ARTICLE 51

I. – À l’alinéa 3, substituer aux mots :

« confortant le respect des principes de la République »

les mots :

« de lutte contre le séparatisme ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec le titre proposé.